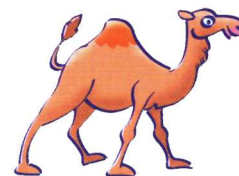


Juin 2020



## Le Petit Dromadaire N°260



Communiqué de la Mairie de Drom

### Sommaire :

- Installation conseil municipal
- COVI 19 -déconfinement
- Distributions de masques
- Inscriptions transports scolaires
- Location presbytère
- Horaires fromagerie
- Commerces ambulants
- Fleurissement
- Déclaration de ruches
- Vendredis du Revermont

### Contact Mairie :

☎ 04 74 30 67 48

✉ [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)

Ce bulletin est conçu pour être un lien entre la mairie et les habitants.

Les communications des associations sont les bienvenues.

### Installation du Conseil Municipal

Le conseil municipal d'installation s'est tenu **mardi 26 mai à 20 H** à la salle polyvalente.



Il a élu le maire et les 3 adjoints :

**Maire** : Florence BLATRIX CONTAT

**1<sup>er</sup> adjoint** : Michel GUILLOT

**2<sup>ème</sup> adjointe** : Isabelle PONCET

**3<sup>ème</sup> adjoint** : Bernard LARRUAT

Le prochain conseil municipal se tiendra **lundi 8 juin à 20H** à la salle polyvalente. En raison de l'épidémie du COVID-19 et conformément aux directives ministérielles, la réunion se tiendra en présence d'un **public restreint** : le nombre de personnes pouvant assister à la réunion sera limité à 2.

## Covid 19 - Phase 2 du déconfinement

Dans cette nouvelle phase du déconfinement progressif engagé le 11 mai 2020, le pays distingue à compter du 2 juin 2020 une zone orange qui regroupe l'Île-de-France, la Guyane et Mayotte faisant encore l'objet d'une vigilance particulière, et une zone verte concernant le reste des départements.

Le respect des gestes barrière et de la distanciation physique doit rester rigoureux, la limitation des regroupements à 10 personnes dans l'espace public est maintenue et le télétravail est toujours privilégié.

### Écoles

Toutes les écoles réouvrent progressivement dans le respect du protocole sanitaire.

### Collèges

Zone verte : les collèges peuvent accueillir les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

### Lycées

Zone verte :

- ouverture de tous les lycées généraux, technologiques et professionnels ;
- accueil de tous les élèves sur au moins un niveau ;
- accueil de tous les élèves pour des entretiens pédagogiques individuels.

L'épreuve orale du baccalauréat de français est annulée, elle sera validée par le contrôle continu.

**L'abribus sera donc réouvert** à compter du 2 juin. Le **masque** est **obligatoire** dans les transports scolaires.

### Cafés, bars, restaurants

Zone verte : ouverture des établissements.

Il faut respecter une distance minimale d'1 mètre entre chaque table et un maximum de 10 personnes par table. Le port du masque est obligatoire pour le personnel et les clients lors des déplacements.

### Déplacements

Il est mis fin à l'interdiction de déplacement de plus de 100 km.

Les déplacements entre métropole et Outre-mer restent soumis aux motifs impérieux d'ordre sanitaire, familial ou professionnel, avec des mesures spécifiques pour Mayotte et la Guyane.

Dans l'Union européenne, les restrictions aux frontières intérieures sont maintenues jusqu'au 15 juin 2020.

Hors Union européenne, les frontières extérieures restent fermées. Une coordination européenne sera mise en place à compter du 15 juin 2020 pour adopter une position commune.

### Culture, loisirs, sports

Ouverture sur tout le territoire et dans le respect des règles sanitaires spécifiques :

- des parcs et des jardins le 30 mai 2020 ;
- des plages, lacs et plans d'eau le 2 juin 2020 ;
- de tous les musées et monuments le 2 juin 2020 ;
- de tous les cinémas le 22 juin 2020.

Les piscines, gymnases et salles de sport, parcs de loisirs, salles de spectacles et théâtres réouvriront :

Zone verte : le 2 juin 2020.

**Ne sont pas autorisés ou ouverts au public**, au moins jusqu'au 21 juin 2020 :

- les rassemblements de plus de 10 personnes dans l'espace public ;
- les sports collectifs et de contact ;
- les discothèques et salles de jeux ;
- les stades et hippodromes.

En conséquence, sur notre commune, **l'espace multi-jeux reste fermé jusqu'au 21 juin.**



## Gestes barrières

Le respect des gestes barrières reste très important dans cette période.

### COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades

## Masques

Le port d'un masque est obligatoire dans les transports et dans certains commerces



## Distributions de masques

Dans le dernier bulletin, nous avons indiqué que nous avons distribué aux foyers les masques fournis par la Région. Il reste encore un stock de masques. Si vous avez encore besoin de masques pour les membres de votre foyer notamment les adolescents, contactez la mairie au **04 74 30 67 48** ou à l'adresse mail [drom@mairie-drom.fr](mailto:drom@mairie-drom.fr)



## Inscriptions transports scolaires

Pour bénéficier du service Rubis'Junior, les élèves doivent souscrire **l'abonnement 1 Aller/Retour** par jour scolaire en se connectant à la plateforme d'inscriptions [www.rubisjunior.grandbourg.fr](http://www.rubisjunior.grandbourg.fr) ou l'envoyant le formulaire papier.

Toutefois, du fait du respect des gestes barrières liés à l'épidémie de Covid-19, les **inscriptions en lignes** restent la solution à privilégier.



L'abonnement 1 A/R par jour permet à l'élève de faire un aller et un retour par jour scolaire (hors samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires) pour se rendre de son domicile à son établissement.

Les **20 €** demandés correspondent aux frais de dossier.

La **plateforme d'inscription** en ligne ouvrira le **15 juin 2020** à l'adresse : [www.rubisjunior.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubisjunior.rubis.grandbourg.fr)

**Nouveauté sur la plateforme cette année**, l'inscription et le paiement se feront en deux étapes pour les familles :

Étape 1 : Demande d'inscription et envoi des pièces justificatives

Étape 2 : Paiement dès que le dossier est validé



Rubis garantit **l'envoi de l'abonnement avant la rentrée** uniquement pour les demandes validées et payées **avant le 31 juillet 2020**. Les demandes arrivées ultérieurement seront traitées, sans garantie pour l'élève d'avoir sa carte à temps pour la rentrée.

## Location appartement presbytère

Le **F3 du presbytère** sera disponible à la fin du mois d'août. Il s'agit d'un duplex de 74 m<sup>2</sup>, en étage, disposant d'un chauffage central.

Conventionné, il est accessible sous conditions de ressources. Le loyer est de 430,40 € ; la provision mensuelle pour charges de chauffage est de 65 €.

Pour tout renseignement ou acte de candidature, s'adresser à la mairie **avant le 30 juin**.



## Horaires fromagerie

Dès cette semaine la fromagerie sera ouverte aux **horaires habituels**.



Lundi/ Mardi	Mercredi	Jeudi/ Vendredi	Samedi	Di- manche
9H -12H 30 18H-19H	Fermé	9H -12H 30 18H-19H	9H -12H 30 16H-19H	9H-12H



Présence sur le marché de Bourg-en-Bresse le mercredi matin.

## Commerces ambulants

La pizzeria ambulante Cup'Ain sera de retour à Drom ce **vendredi 5 juin de 17H à 22H** pour toute la saison d'été. Dans un premier temps, Pizza Cup Ain vous proposera des pizzas à emporter **sans consommation sur place**. Une 20aine de pizzas différentes sont proposées sur la carte.



Vous pouvez commander vos pizzas au **06.75.36.37.96** et consulter la carte sur <http://www.pizzeriacupain.com/>



Jean-Louis BERT sera à nouveau présent le **vendredi soir**.  
Contact : **Jean-Louis BERT** au 06 42 28 02 26  
ou [jardindejeanlouis@orange.fr](mailto:jardindejeanlouis@orange.fr)



Le stationnement est interdit sur les quatre places de parking côté rue de la Paix **le vendredi de 12 H à 24 H**.



## Fleurissement

Vendredi dernier, les bénévoles du Comité de fleurissement s'étaient donné rendez-vous pour les premières plantations.

La mairie, les abords de l'église, la salle des fêtes, le carrefour de la croix, et le gros chaudron ont été fleuris.

Comme tous les ans, nous sollicitons toutes **les bonnes volontés pour l'entretien et l'arrosage**.

Vous pouvez contacter Marie-Thérèse Corretel, Rose-Marie Guillemot ou Isabelle Poncet pour venir prêter main forte aux bénévoles.



## Déclaration de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à

## Vendredis du Revermont

Cette année encore, les vendredis du Revermont s'arrêteront à Drom le **24 juillet**.

Un plan de prévention spécifique permettant d'appliquer les consignes sanitaires préconisées par le gouvernement sera mis en place.

